

**ALGERIE TELECOM SPA**  
**DIRECTION OPERATIONNELLE DE MILA**  
**Sous-Direction Technique**  
**Département Réseau d'accès**

**SOUS DIRECTION TECHNIQUE**

Département réseau d'accès

Réf: AT/DO-43/SDTO/DRA/.../2022

A

Mr. Lahmar Amine

Adresse : Rue Rabah Meslen commune de oued Seguin W-Mila

**Objet** : Mise en demeure (01)

**Projet** : Travaux de modernisation réseau ODN, cité Chebouba (LOT N°02) commune sidi Merouane

**ODS**: N°119/SA/DAL/SDFS/DO MILA/2022.

Votre entreprise est titulaire d'un ODS mentionné ci-dessus, dans le cadre de l'exécution des travaux de modernisation du réseau ODN, à la cité Chebouba (LOT N°02), commune de sidi Merouane, pour le compte d'Algérie Télécom, direction Opérationnelle de MILA.

Malheureusement depuis la date de reprise des travaux le 28/08/2022, nous avons constatés que vous êtes en état d'absence total au chantier, voir même abandonné le chantier, dont vous n'avez pas justifié cette absence à ce jour.

A cet effet et à compter de la date de réception de la présente, nous avons le regret de vous mettre en demeure, pour reprendre les travaux dans l'médiat en respectant le délai fixé dans votre ODS.

En cas de non prise en charge dans un délai de 8 jours, Algérie Télécom se réserve tous les droits de prendre les dispositions contractuelles adéquates à ce sujet.



28/09/2022  
Chérif KIROUNI

A Mila le : .....